

Saint Géraud/Pavatou/Visitation/Nord

Aurillac, le 15 décembre 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET ENGAGEMENT CITOYEN.

Dossier suivi par :

valerie.peyrouzel@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025.

Objet : Conseil de Quartier 3

Étaient présent(e)s : Éliane CALMETTE, Françoise CUSSAT, Claudine FORCE, Martine FRAYSSE, Valérie PEYROUZEL, Josette VENDROT, André BEDOUSSAC, Jean-Yves FORCE, Jacques LOUBARESSE, Emmanuel MARCHAND, Rémi MAURY, Didier MINETTI, Philippe TEULIERE et Bernard VINEL.

Étaient excusé(e)s : Sylvie BOUDOU, Dominique VAURS, Didier SAUTAREL et Robert VERSANGE.

Françoise CUSSAT, Didier MINETTI et l'animatrice accueillent les membres du CDQ3 ainsi que M. Philippe TEULIERE nouveau membres du CDQ3.

1 - Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

- **Q** : La petite aire de pique-nique située sur le chemin de Roussy est fréquemment utilisée par des personnes qui y pique-niquent. Il arrive que certains y allument occasionnellement des feux. Afin de prévenir tout risque de propagation d'un feu improvisé, serait-il envisageable d'installer un panneau interdisant la réalisation de feux de camp et de barbecues dans cette zone ?
R : *En raison des arrêtés préfectoraux en vigueur, il est interdit d'allumer des feux, y compris pour des activités telles que les feux de camp et les barbecues, dans cette zone comme dans d'autres espaces publics. Il est important de rappeler que nul ne doit ignorer ces interdictions, afin de garantir la sécurité de tous et la préservation de l'environnement. Par conséquent, l'installation d'un panneau n'est pas envisagée, étant donné que ces interdictions sont déjà clairement établies et communiquées.*
- **Q** : Certains membres soulignent la difficulté pour les véhicules venant de la route de Dône à s'engager dans le rond-point de l'ours de Pavatou. Les véhicules venant de la rue Henri Delmont, (malgré la zone limitée à 30 km/h), arrivent souvent rapidement et disposent d'une bonne visibilité sur le rond-point. Ils ne marquent donc pas systématiquement le « cédez le passage ».

Est-il possible d'installer un plateau ralentisseur à environ 10 mètres avant le rond-point sur la rue Henri Delmont, afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité ?

R : *Avis défavorable pour le ralentisseur car la rue est déjà à 30 km/h et surtout présence d'un arrêt de bus sur cette artère.*

- **Q :** Un membre et résident de la rue de la Libération signale que les véhicules circulent à une vitesse excessive dans cette voie. Il souhaite savoir si l'installation d'un plateau ralentisseur, pourrait être examinée au niveau du numéro 18 ?

R : *Concernant la rue de la Libération, il est prévu de faire un plateau surélevé au carrefour avec la rue des visitandines pour limiter la vitesse des véhicules venant de la route de Giou.*

- **Q :** Rue du Gué Bouliaga (direction St Simon), manque d'espaces de stationnement, ce qui engendre un stationnement anarchique sur les trottoirs. Cela gêne le passage des piétons en les obligeant à marcher sur la chaussée et complique la circulation, notamment lors des heures de pointe.

Serait-il envisageable d'aménager une zone de stationnement réglementé ou autres solutions adaptées ?

R : *Une étude a été menée pour la rue du Gué Bouliaga en vue d'une proposition de marquage du stationnement, une réunion publique sera organisée courant janvier pour présenter les solutions envisagées.*

- **Q :** Il semblerait que la chaussée se soit affaissée au niveau du plateau ralentisseur situé boulevard Pavatou (côté fromagerie) et les véhicules qui circulent à cet endroit ont tendance à frotter leurs pare-chocs. Est-il possible d'améliorer la situation ?

R : *Le service compétent n'a pas remarqué d'affaissement devant le plateau surélevé du Pavatou.*

- **Q :** Un membre demande si l'installation de panneaux "Vigilance Voisins" serait possible sur le secteur de la Visitation. L'objectif est de renforcer la sécurité et la cohésion entre habitants, en incitant chacun à rester vigilant.

R : *La mairie n'étant pas adhérente au dispositif « Mairie Vigilante », l'installation d'un panneau spécifique n'est pas validé.*

2 - Point et avancée sur le projet de rénovation et mise en valeur du square rue des Visitandines.

Afin d'analyser et d'évaluer la faisabilité des propositions de rénovation, une rencontre sur site a eu lieu le jeudi 10 juillet à 9h30, en présence d'Estelle LACOSTE (Directrice adjointe du Centre Technique Municipal), Dominique VIDALINC (Chef de service aire de jeux, espaces sportifs, menuiserie), Valérie PEYROUZEL (service Démocratie Locale), Didier MINETTI (président citoyen du CDQ3) et Karim FAWAZ (membre du CDQ3). Ci-dessous les éléments qui ont été validés par les personnes présentes mais également par les deux élus référents au cadre de vie :

- **Point N°1 : Implantation d'un module jeux enfants.**

- il avait été acté par les membres du CDQ et validé par les deux élus du Cadre de vie, l'installation sur l'espace, d'une structure avec toboggan adaptée aux enfants âgés de 2 à 8 ans avec sol amortissant approprié pour garantir la sécurité des jeunes utilisateurs. Dominique VIDALINC a proposé une structure conforme à l'ensemble des réglementations en vigueur, afin de garantir la sécurité optimale des enfants (photo ci-dessous).



Retour :

- **Sur le budget investissement 2025 des CDQ :** Commande faite le 06/10/25 pour achat fournitures et pose d'un sol EPDM.
Montant de la dépense : **3 693 €**
- **Sur le budget 2025 du service aire de jeux :** Commande de la structure jeux avec toboggan ;
Montant de la dépense : **6 456€24.**

○ **Point N°2 : Sécurisation de l'aire de jeux.**

- Compte tenu de la situation centrale de l'espace sur une voie de circulation, il est obligatoire d'installer une clôture, notamment entre les murets, pour délimiter clairement la zone de jeu et prévenir tout risque de sortie accidentelle vers la route. L'installation d'un portillon d'accès sécurisé permettra également de contrôler l'entrée et la sortie des enfants, renforçant ainsi la sécurité.

Retour :

- **Sur budget CDQ3 2026** - Prévoir achat :
 - De la clôture pour délimiter l'aire de jeux ainsi que le portillon d'accès sécurisé permettant de contrôler l'entrée et la sortie des enfants.

○ **Point N°3 : Gestion des bancs sur site.**

- Il est implanté sur le site, deux bancs qui ne sont pas en très bon état et dont l'un est peu utilisé car en pente. Ce dernier sera enlevé et le second rénové et conservé. Afin de préserver le nombre de places assises sur l'espace, aménagement d'assises avec dossiers sur une partie du petit muret.

Retour :

- **Pour budget CDQ3 2026** - Prévoir achat :
 - Des fournitures nécessaires pour la création des assises avec dossiers.

○ **Point N°4 : Esthétique du square.**

- Pour améliorer l'esthétique du lieu, il avait été acté de redonner un coup de neuf aux magnifiques candélabres du site et de prévoir un nettoyage approfondi des murets qui délimitent l'espace, ce qui permettra de redonner un aspect plus propre et accueillant à l'ensemble.

Retour :

- Prévu pour 2026.
 - Concernant les candélabres : L'animatrice contactera la Direction des Espaces Publics afin de coordonner avec Eiffage la demande de rénovation et de mise en valeur.
 - Pour le nettoyage des murets : Consulter le service municipal compétent.

- **Point N°5 : Taille des arbres du square.**
 - Afin d'éviter que les enfants ne risquent de s'accrocher ou de se blesser lorsqu'ils seront en haut de la structure jeux, il sera nécessaire de procéder à une taille plus régulière des branches des arbres situés à proximité de celle-ci.
- Retour :**
 - A prévoir pour 2026 par le service des Espaces Verts.

3 - Bilan semaine écocitoyenne :

La deuxième édition de la semaine écocitoyenne a accueilli environ 1 500 personnes lors des différents événements proposés entre le samedi 27 septembre et le dimanche 5 octobre. Environ 765 enfants et adolescents issus des temps scolaires et périscolaires ont participé à certaines actions organisées durant cette période.

La journée phare du samedi, qui depuis sept ans voit les Aurillacois nettoyer les berges de la Jordanne, a permis de recueillir 670 kg de déchets (500 kg d'ordures ménagères, 30 kg de verre, 70 kg de ferrailles, 20 kg de plastiques, 50 kg de bois). Ce résultat est supérieur à celui de l'année dernière (367 kg). La différence s'explique notamment par le fait que, l'an passé, le débit de la Jordanne n'a pas permis, pour des raisons de sécurité, de sonder le lit de la rivière, contrairement à 2025.

Pour rappel, lors de la première édition en 2018, ce sont 4,4 tonnes de déchets qui avaient été ramassées.

4 - Informations diverses

Ville d'Aurillac :

- **Travaux Place Gerbert :**

Comme le montre l'esquisse ci-dessous (non contractuelle), il s'agira d'une place très végétalisée, une vingtaine d'arbres et plus de 100 arbustes qui viendront atténuer les effets du réchauffement climatique. Il s'agira aussi d'un espace de liaisons piétonnières entre le plateau piéton, le quartier St Géraud et le projet Cours d'Angoulême. Le parking du Gravier conservera une entrée/sortie côté Pont Rouge. Le volet sécurité a été particulièrement étudié avec un éclairage public performant ainsi qu'un dispositif de vidéo surveillance. Les travaux d'aménagement débuteront en novembre pour un achèvement en juillet 2026.

De plus, dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Gerbert, l'ancien lavoir Monthyon fait l'objet de toutes les attentions. Cet élément incontournable du patrimoine architectural de la cité a été remis en eau le 3 novembre.



- **Aménagement de la place de la Bienfaisance :**
Des travaux sont prévus pour début 2026 pour la création d'une aire de jeux clôturée destinée aux enfants de 3 à 12 ans.
- **Stationnement temporaire :**
Ouverture par la Ville d'Aurillac de 30 places de stationnement temporaires et gratuites au pied de la friche Engie, cours d'Angoulême, en remplacement des 30 places payantes supprimées dans le cadre du réaménagement de la place Gerbert.
- **Le Conseil Municipal Enfance Jeunesse (CMEJ) lance son nouveau mandat 2025-2027.**
Le service Jeunesse a démarché les jeunes au sein des établissements scolaires afin de leur expliquer ce qu'est le CMEJ, ce que représente l'engagement et comment postuler. Des élections dans les établissements scolaires ont eu lieu et la cérémonie d'investiture du Conseil Municipal Enfance Jeunesse (CMEJ) s'est tenue jeudi 11 décembre en présence du maire Pierre MATHONIER et de l'adjointe Vanessa BONNEFOY. Félicitations à ces nouveaux jeunes conseillères et conseillers qui pendant deux ans, porteront la voix de la jeunesse aurillacoise et contribueront activement à la vie de notre ville.
- **Aurillac en jeu :**
Le service jeunesse de la ville d'Aurillac propose deux journées à la découverte d'une multitude de jeux (jeux de société, jeux du cirque, jeux vidéo et d'arcade, jeux coopératifs, jeux d'ambiance, jeux de modélisme, jeux de casse-têtes, billard...) dans un esprit d'échanges, de solidarité, de coopération et de compétition. Rendez-vous les lundi 29 et mardi 30 décembre 2025 de 14h à 18h sur le secteur des Carmes.
- **Viabilité hivernale :**
Du 17 novembre 2025 au 23 mars 2026 les agents municipaux sont mobilisés et mobilisables au quotidien afin de sécuriser la voirie en cas d'intempéries dues aux chutes de neige et au verglas. Trois équipes de neuf personnes se relaient pour assurer cette mission, au service des Aurillacois et des usagers, ainsi que les agents de la propreté urbaine qui, eux, interviennent manuellement pour dégager les accès piétons, les arrêts de bus, les places, les devant de bâtiments municipaux, escaliers et esplanades publiques. En revanche, nous rappelons qu'il incombe aux propriétaires, locataires et syndic de copropriétés de déneiger, et rendre accessibles et sécurisés en cas de verglas, les trottoirs et accès devant leurs maisons ou immeubles.
- **Noël à Aurillac (Retrouvez toutes les animations sur le site de la ville).**
Ci-dessous quelques dates à retenir :
 - **Marché de Noël :** Du 13 au 24 décembre au square Vermenouze de 11h/20h - Nombreux exposants et animations gratuites (ateliers créatifs, dégustations, spectacles...).
 - ☛ **Enchantement du Square :** Du 28 novembre au 4 janvier, de 17h/21h au square Vermenouze. Féerie de lumières imaginée par Lez'Arts du Feu (fermeture à 19h les 24 et 31/12).
 - ☛ **Spectacles :**
 - **Dimanche 21 décembre :** à partir de 14h en centre-ville. Spectacle déambulatoire « Les Enchanteurs de rue » par la Cie Moriquendi.
 - **Lundi 22 décembre :** à 18h, sur l'Esplanade Michel Crespin. Conte de Noël en présence du Père Noël et de ses lutins. Deux films d'animation à (re)découvrir : « Joyeuses Fêtes avec Olaf » & « Toy Story : hors du temps ».
 - **Mardi 23 décembre :** à 15h au Théâtre Municipal.

- Spectacle « Dompteur de bulles » avec The Cosmic Joker.
- **Mardi 23 décembre** : à 18h, place Saint-Géraud.
Spectacle « Lutins » par la Cie Déo. Duo de jonglerie lumineuse.
- **Mercredi 24 décembre** : à partir de 14h en centre-ville.
La Rosalie « la vie d'Ange ». Déambulation musicale avec Serge Conjad.
- **Samedi 27 décembre** : à 18h, au Jardin des Carmes.
Grand spectacle équestre proposé par la Cie Impulsion mêlant feu, artifices et effets spéciaux.

6 - Échanges et questions diverses :

- **Q** : Qu'en est-il de l'expérimentation des nouveaux points de collecte des déchets du quartier Pavatou et Cap Blanc.
R : *La gestion des points de collecte des déchets relève de la compétence d'Aurillac Agglo, et non de la Mairie. Par ailleurs, une réunion publique sur ce sujet s'est tenue dans le quartier avec la participation d'Aurillac Agglo et des élus. Des flyers ont été distribués pour informer les administrés. Voici quelques précisions recueillies auprès d'Aurillac Agglo concernant la situation actuelle, notamment en ce qui concerne deux points qui ont été modifiés :*
 - *Boulevard Jean Jaurès, (2 colonnes sont situées devant le n° 52 car elles gênaient la visibilité plus bas). Aurillac Agglo étudie la possibilité de les mettre en face sur une place de parking puisqu'il n'y a pas création au final de piste cyclable. Cette solution semble être la plus adaptée.*
 - *Les colonnes situées devant l'entrée du camping, qui ne sont pas utilisées et posent problème, seront déplacées à l'angle de la rue du Gué Bouliaga et de la Moissetie, pour faciliter l'accès à tous.*
 - *Concernant le Centre Social du Cap Blanc, le projet est en attente. L'idée serait, si possible, d'installer des colonnes enterrées. Lorsqu'elles seront en place, les conteneurs situés face au lycée seront supprimés, car leur emplacement ne permet pas une collecte efficace avec le grapin, notamment en raison des fils au-dessus. Enfin, il a été précisé, qu'il n'y aura pas de modifications sur les autres points, sauf en cas de danger avéré.*
- **Q** : Toujours concernant la gestion des déchets, des aménagements tels que des plateformes en béton sont-ils prévus pour les emplacements où sont positionnés les containers ? De plus, un nettoyage plus régulier des grands containers noirs est-il envisagé afin d'améliorer la propreté et le confort des usagers ?
R : *L'animatrice a transmis les demandes au service compétent d'Aurillac Agglo. Nous restons en attente d'un retour de leur part.*
- **Q** : Quelles sont les retours de la ville concernant l'aménagement du boulevard Jean Jaurès, ainsi que la modification des priorités de circulation au carrefour en face du centre social ? Ces aménagements sont-ils définitifs ou susceptibles d'être modifiés ?
R : *La direction des espaces publics a confirmé que les aménagements sont actés et non modifiables.*
 - *Concernant le boulevard Jean Jaurès la rue est réglementée en « Vélorue » à 30 km/h où la priorité est donnée à la circulation des vélos. Tout dépassement de cycliste y est interdit, les véhicules motorisés sont ainsi priés de suivre le cycliste. Le but de cet aménagement est d'améliorer la cohabitation entre cyclistes et automobilistes ainsi qu'entre cyclistes et piétons en diminuant la vitesse des voitures et autres véhicules motorisés et*

en libérant la place sur les trottoirs des cyclistes qui y roulent, à défaut de se sentir en sécurité sur la chaussée.

→ Concernant la modification des priorités de circulation du carrefour devant le Centre social du Cap blanc le dispositif est pérennisé. Pour 2026 implantation d'un plateau surélevé pour modérer la vitesse et sécuriser les passages piétons.

- **Q :** Sur le boulevard Jean Jaurès, certains membres ont constaté une augmentation de passage de camions sur cette artère, qui est particulièrement étroite en raison du stationnement de part et d'autre, et qui est réglementée en "Vélorue". Serait-il envisageable d'installer un panneau interdisant le passage des camions, sauf pour les livraisons ? Cette mesure inciterait les conducteurs à emprunter la rue du Dr Chibret, qui est mieux adaptée au passage des véhicules lourds.

R : La demande a été transmise à la direction des espaces publics et aux élus Cadre de Vie. En attente d'un retour.

- **Q :** Plusieurs membres ont évoqué le côté dangereux du contre-sens cyclable situé rue JB Veyre, jusqu'à la rue Pré Mongeal. Ils se demandent s'il serait possible de le supprimer et d'encourager les cyclistes à privilégier le boulevard Jean Jaurès, qui est aménagé en « vélorue », voie dédiée et sécurisée pour la circulation cycliste.

R : La demande a été transmise à la direction des espaces publics et aux élus Cadre de vie. En attente d'un retour.

- **Q :** Est-il possible d'améliorer la zone matérialisée par des zébras, qui sépare les voies de circulation en direction du chemin de Roussy et de la rue de la Libération ? Certains membres signalent que des véhicules stationnent le long du muret au niveau de l'intersection, gênant ainsi la visibilité des conducteurs qui se déportent sur ces zébras.

R : La demande a été transmise à la direction des espaces publics et aux élus Cadre de vie. En attente d'un retour.

- **Q :** Que sont devenus les sarcophages en bois qui ont été découverts entre 2013 et 2015, lors de fouilles archéologiques près de l'abbatiale Saint-Géraud à Aurillac ?

R : En 2014, deux sarcophages monoxyles en bois ont été confiés à l'atelier de conservation-restauration ARC Nucléart de Grenoble pour des interventions de restauration. Un processus long et technique qui s'est déroulé sur une période de 4 ans. Actuellement ces deux sarcophages restaurés ainsi que divers petits objets issus des fouilles sont exposés dans la salle Saint-Géraud du musée d'art et d'archéologie. Concernant les autres sarcophages en bois, ils ont été immergés dans un lac à Issoire pour assurer leur conservation. Les scientifiques ont reproduit les conditions dans lesquelles ils ont été découverts. C'est pourquoi, ils ont décidé d'immerger les sarcophages à 6 mètres de profondeur dans le lac des Sapins à Issoire. Il y a un suivi réalisé tous les ans afin d'observer comment évolue la collection. L'important, pour que le bois se conserve, c'est qu'il n'y ait pas d'oxygène, ni de lumière.

- **Q :** Un membre souligne un manque d'entretien de la deuxième partie du chemin piétonnier (après l'escalier) situé au dessus de l'EHPAD de la Maisonnée.

R : Après vérification, cette section du chemin piétonnier est une propriété privée appartenant à un bailleur social. Un projet d'aménagement ou de développement sur cette zone pourrait être en réflexion, en lien avec le lotissement de la Côte Blanche. Des démarches sont probablement en cours pour envisager des améliorations ou des travaux futurs.

- **Q** : Certains membres déplorent que les vasques de l'ancien square de Vic (photo ci-dessous), déposées lors des travaux de redynamisation du quartier historique Saint-Géraud et actuellement stockées au Centre technique municipal, ne soient pas réinstallées dans un espace approprié du quartier. Même si ces vasques ne sont pas classées et sont en assez mauvais état, plusieurs membres du CDQ 3 y sont très attachés, car elles font partie intégrante du patrimoine de leur quartier depuis de nombreuses années. Elles représentent un élément important de l'identité et de l'histoire du quartier. Ils souhaiteraient donc que ces vasques puissent retrouver une place dans un espace adapté et valorisant, afin de préserver ce lien avec le passé et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

R : *Françoise CUSSAT propose de se rapprocher de Frédéric SERAGER, adjoint à la vie culturelle, ainsi que de la direction de la Culture, pour leur faire part de la demande des membres du CDQ3.*



- Pour rebondir sur l'histoire du quartier, Claudine FORCE rappelle aux membres que le CDQ3, et plus particulièrement un groupe de travail dédié à l'Histoire du Quartier, composé de membres et d'habitants, ont élaboré un livret intitulé « Petites Histoires du Quartier Nord ». Ce document illustre la richesse des témoignages des anciens du quartier, recueillis avec patience, ainsi que la diversité des clichés découverts aux Archives Municipales et dans les albums de famille. (ci-joint la version numérique du livret.)

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année !!!

Fin de séance, Françoise CUSSAT et l'animatrice invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.f